

**COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE****COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 3 Avril 2018

L' an 2018 et le 3 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

**Présents** : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, MM : BRANDELY François, CHAMBONNIERE Laurent, FAURE Fabien, MINGAT Julien, NAZON Max, SEMBEL Joël, SOUBRE Jean-François, TISSIER René, TORRES Jean-Eric

Absent(s) ayant donné procuration : M. FAURE Fabien à M. CHAMBONNIERE Laurent, M. NAZON Max à M. JARLIER Dominique

**réf** : 2018\_206-208-209 210-211 objet : **Approbation des comptes administratifs 2017**

**Budget principal**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2017	
Montant des titres	1 102 114,73 €	Montant des titres	429 549,27 €
Montant des mandats	831 983,26 €	Montant des mandats	1 275 715,55 €
Excédent de fonctionnement reporté	210 022,36 €	Excédent d'investissement reporté	831 218,49 €
Résultat de fonctionnement	<b>480 153,83 €</b>	Solde d'exécution d'investissement	- 14 947,79 €

Restes à réaliser recettes investissement	635 164,32 €	Solde des Rà R en inv	- 397 811,87 €
Restes à réaliser dépenses investissement	1 032 976,19 €	Solde d'exécution d'investissement	- 14 947,79 €
Solde des Rà R en inv	- 397 811,87 €	Besoin de financement	- 412 759,66 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv	14 947,79 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		412 759,66 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		67 394,17 €

**Service de l'eau et de l'assainissement**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2017	
Montant des titres	92 541,98 €	Montant des titres	63 126,82 €
Montant des mandats	101 970,24 €	Montant des mandats	33 956,83 €
Excédent de fonctionnement reporté	20 876,94 €	Excédent d'investissement reporté	38 854,14 €
Résultat de fonctionnement	<b>11 448,68 €</b>	Solde d'exécution d'investissement	68 024,13 €

Restes à réaliser recettes investissement	0 €	Solde des Rà R en inv	- 65 461,16 €
Restes à réaliser dépenses investissement	65 461,16 €	Solde d'exécution d'investissement	68 024,13 €
Solde des Rà R en inv	- 65 461,16 €	Besoin de financement	0 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv	0 €	68 024,13 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		
002 Résultats de fonctionnement reporté		11 448,68 €

**Locaux Trésor Public**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2017	
Montant des titres	17 015 €	Montant des titres	11 297,97 €
Montant des mandats	3 906,97 €	Montant des mandats	9 043,07 €
Excédent de fonctionnement reporté	193,16 €	Excédent d'investissement reporté	- 11 297,97 €
Résultat de fonctionnement	13 301,19 €	Solde d'exécution d'investissement	- 9 043,07 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv	9 043,07 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		9 043,07 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		4 258,12 €

**CCAS**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2017	
Montant des titres	2 334,67 €	Montant des titres	0 €
Montant des mandats	2 705,00 €	Montant des mandats	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	587,03 €	Excédent d'investissement reporté	0 €
Résultat de fonctionnement	216,70 €	Solde d'exécution d'investissement	0 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		
002 Résultats de fonctionnement reporté		216,70 €

CAISSE DES ECOLES : NEANT

réf : 2018\_207 objet : **Approbation des comptes de gestion 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de

l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

**réf : 2018\_212 objet : Vote des taux d'imposition 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Les taux d'imposition 2018 sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,37 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 69,03 %

**réf : 2018\_213 objet : Vote des Budgets primitifs 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2018, arrêtés comme suit :

**Budget Principal :**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 154 757,17 €	1 154 757,17 €
Section d'Investissement	1 763 334,79 €	1 763 334,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 918 091,96 €</b>	<b>2 918 091,96 €</b>

**Budget Eau et assainissement :**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	112 916,00 €	112 916,00 €
Section d'Investissement	128 080,13 €	128 080,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>240 996,13 €</b>	<b>240 996,13 €</b>

**Budget Locaux Trésor Public :**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	21 018,00 €	21 018,00 €
Section d'Investissement	21 743,07 €	21 743,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 761,07 €</b>	<b>42 761,07 €</b>

**Budget Caisse des Ecoles :**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	0 €	0 €
Section d'Investissement	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**réf : 2018\_214 objet : Vote du Budget Primitif CCAS 2018**

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à la majorité,  
Approuve le budget primitif 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement : 4 500,00 € (dépenses et recettes)

Section d'investissement : néant

**réf : 2018\_215 objet : Signature d'une convention de financement de travaux d'éclairage public pour les feux tricolores sur la RD 2089**

Dans la continuité des travaux effectués en 2017 pour la sécurisation des abords du lycée et du collège et la traversée de la RD 2089, la Commune souhaite installer des feux tricolores sur la Départementale.

L'estimation de cette installation par le SIEG s'élève à 27 000 € HT. Le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans une proportion de 60%.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 10 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** un avis favorable au projet
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**réf : 2018\_216 objet : Répartition du produit des amendes de police**

Dans la continuité des travaux effectués en 2017 pour la sécurisation des abords du lycée et du collège et la traversée de la RD 2089 avec, entre autre, l'installation de radars pédagogiques, la Commune souhaite installer des feux tricolores et retracer l'acheminement piétonnier des établissements scolaires aux équipements sportifs du Marchedial.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire ces travaux au titre des amendes de police 2018.

Le reste à charge pour les feux tricolores installés par le SIEG s'élève à 10 800 € HT. Les travaux pour l'acheminement piétonnier sur la voirie communale des établissements scolaires aux équipements sportifs s'élèvent à 4 600 € HT.

L'ensemble des dépenses est évalué à 15 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** un avis favorable au projet
- **Sollicite** une subvention de 7 500 € au titre des amendes de police 2018 pour ces travaux
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**réf : 2018\_217 objet : Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5511-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu la délibération prise par la commune de Rochefort-Montagne le 31 juillet 2017 pour adhérer à l'ADIT, et notamment à l'offre SATESE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue le 31 juillet 2017 entre la commune de Rochefort-Montagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

Considérant que la commune a conclu le 20 avril 2016 avec le Conseil départemental du Puy de Dôme, une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) pour une durée de trois et qui arrive à terme le 29 avril 2019,

Considérant que les prestations du SATESE sont intégrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans l'offre de service de l'ADIT à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 31 juillet 2017,

Considérant que l'intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune,

Considérant dès lors la nécessité de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement ( SATESE) conclue avec le Conseil départemental au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.
- **Décide** d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

**réf : 2018\_218 objet : Etablissement d'une servitude avec ENEDIS**

Le Maire informe qu'ENEDIS a sollicité la Commune pour la signature d'une convention de servitudes afin de prévoir le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 39 mètres.

Ces travaux seront réalisés au droit de la parcelle ZC 28 appartenant à la Commune de Rochefort-Montagne, qui constitue le chemin d'exploitation entre les villages de Montcheneix et de Saint-Martin-de-Tours, lieu-dit « Les Planas ».

La servitude porte sur les droits suivants :

12. Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale de 39 mètres ainsi que ses accessoires
13. Etablir si besoin des bornes de repérage
14. Sans coffret
15. Effectuer l'égavage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur

16. Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).
17. Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.
18. Enedis veille à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant ses interventions au titre des présentes
19. Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence

La présente convention est conclue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes avec Enedis

**réf : 2018\_219 objet : Amortissement des frais d'études**

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de Madame Couchard, comptable du Trésor Public, il y a lieu d'amortir des études figurant à l'inventaire ; celles-ci n'ayant pas été suivies de réalisation.

Il s'agit de l'étude « plan de circulation » (5 023,20 €) et de l'étude « ARIM » (5 515.59 €).

Ces études doivent faire l'objet d'un amortissement sur un délai maximum de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir ces études selon le tableau d'amortissement ci-après :

Montant des études	Durée d'amortissement	Amortissement 2018	Amortissement 2019	Amortissement 2020
10 538,79 €	3 ans	3 512.93 €	3 512.93 €	3 512.93 €

**réf : 2018\_220 objet : Lancement d'une procédure adaptée pour la livraison et la fourniture des repas au restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de type procédure adaptée pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire municipal.

**réf : 2018\_221 objet : Signature d'une convention pour la décoration de 2 postes de distribution publique d'électricité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS une convention pour la décoration de 2 postes de distribution publique d'électricité ainsi que le plan de sécurité et de protection de la santé.

Ces ouvrages sont situés sur la RD2089 et au lotissement les Monts-Dore.

En mairie, le 17/04/2018  
 Le Maire  
 Dominique JARLIER

